



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question écrite n° 10055

Texte de la question

M. Jacques Guyard interroge M. le ministre du logement sur le montant de la subvention attribuée à la Confédération générale du logement. La Confédération générale du logement est une organisation nationale regroupant des associations de locataires, propriétaires occupants et accédants à la propriété. Compte tenu de son action et de sa représentativité reconnue, la CGL s'est vu attribuer une subvention de 450 000 francs par son prédécesseur au titre du budget 1993. Or le texte de la convention adressé par ses services à la Confédération ne fait état que d'une subvention de 325 000 francs sans aucune justification. Il lui demande donc de s'expliquer sur les raisons de cette baisse et quelles mesures il compte prendre pour rétablir le montant annoncé de la subvention attribuée à la Confédération générale du logement.

Texte de la réponse

Compte tenu des difficultés budgétaires de l'année 1993, le ministère du logement a été contraint de réduire la subvention accordée à la Confédération générale du logement. Pour l'année 1994, il sera procédé à l'examen attentif de la demande de cette confédération.

Données clés

Auteur : [M. Guyard Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10055

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 196

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1302